

PRIX DE L'ABONNEMENT
 pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 15 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 5.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, 5 DÉCEMBRE 1846.

DE L'INFLUENCE DE LA DÉMOCRATIE DANS LES QUESTIONS DU LIBRE ÉCHANGE ET DE L'OCTROI.

(1^{er} Article.)

L'opinion démocratique n'a pas reculé devant l'examen de la question de la liberté commerciale; elle ne l'a point abordée avec une défiance qui révélerait en elle une ennemie de ce grand principe.

Ce n'est pas d'après les articles du *Censeur* et les publications diverses qu'il a accueillies que cette accusation peut avoir le moindre fondement. Comme nos adversaires, nous voulons la liberté commerciale; mais nous voulons avec elle la liberté politique, sans laquelle tout progrès économique est entravé, tout monopole assuré de vivre.

Ceux qui n'admettent pas qu'il y a une véritable impuissance à proclamer la liberté du commerce dans une réunion d'hommes qui, pour la plupart, repoussent le progrès politique, s'apercevront bientôt de l'inutilité des efforts tentés sous de semblables auspices. On a oublié les conditions de propagande, les moyens certains de réalisation, l'appel aux sentiments généreux de toutes les classes de producteurs et de consommateurs, des masses enfin, toujours dévouées à l'intérêt public, et qui n'ont jamais fait défaut aux grandes idées noblement défendues.

La est l'erreur commise par la société lyonnaise du libre échange; sa base est étroite et essentiellement fautive. Nous sommes loin de prétendre que la démocratie doive s'isoler, ne pas entrer dans la lice, et refuser à cette cause l'appui de son dévouement et de ses tendances libérales; mais ce qu'on n'a pas assez compris, c'est que cette idée du libre échange, nouvelle pour les masses et un peu abstraite, avait besoin d'être cautionnée et soutenue par ceux en qui elles ont confiance, qu'elles ont l'habitude de trouver prêts à la défense de leurs intérêts. Nous ne demandons pas mieux que de voir nos adversaires politiques rendre hommage à des principes qui sont les nôtres, mais dont ils ne veulent, à tort selon nous, qu'une application restreinte à la question du libre commerce. Ils n'ont qu'une vérité relative lorsque nous avons la vérité absolue, parce qu'ainsi qu'on l'a dit depuis long-temps, toutes les libertés sont sœurs comme tous les monopoles sont frères. Parler haut de liberté commerciale illimitée, et vouloir à tout prix le maintien des monopoles et des inégalités politiques, c'est commettre une inconséquence et fortifier les monopoles et les privilèges commerciaux qu'on veut détruire.

Le principe de la liberté commerciale a-t-il été compromis par ce qui s'est passé à Lyon? Qu'on se rappelle les discussions qui viennent d'avoir lieu au sujet de l'octroi, ces douanes intérieures. L'industrie lyonnaise est, de toutes, la moins favorisée des droits protecteurs; pourquoi serait-elle hostile au principe du libre commerce? Mais lorsqu'un organe de la publicité est venu, presque au nom du libre échange, soutenir que l'octroi touchait par aucun côté à cette question, lorsque, dans une série d'articles, on a déclaré qu'il n'y avait rien à faire à ce sujet, on voudra bien admettre que, sans perdre de vue la révision des tarifs de douanes, une société démocratique pour la liberté commerciale n'aurait point failli aux doctrines qui ont toujours dirigé la démocratie. La poursuite du libre échange eût été naturellement subordonnée à l'allègement des charges qui pèsent sur toutes les classes de travailleurs; une telle conduite les aurait gagnés sans retour à la cause de la suppression des prohibitions et des droits protecteurs. Aussi nous aurions

vu avec joie une société démocratique se fonder dans le but de la révision des tarifs de douane et de leur abaissement graduel. La majorité de nos concitoyens est acquise à ce point de vue moins exclusif, moins doctoral, et qui effarouche moins les privilégiés.

Il ne faut pas cependant trop se hâter de juger les libre-échangistes français sur les élucubrations d'un journal de cette ville; nous avons sous les yeux le premier numéro du journal de Paris le *Libre Echange*, et nous y signalons avec plaisir des idées plus libérales et plus humaines.

Cette épigraphe : LA VIE A BON MARCHÉ, contient le germe des améliorations que nous réclamons en faveur des classes pauvres. Nous trouvons dans un des discours prononcés le 24 novembre dans la salle Montesquieu, sous la présidence de M. le duc d'Harcourt, les paroles suivantes, qui ont notre complète approbation :

« Le système prohibitif est immoral, parce que les droits protecteurs portant d'une manière à peu près exclusive sur les objets dont la consommation est pour nous indispensable, ces droits deviennent de véritables taxes indirectes, qui, comme toutes celles de cette nature, sont de véritables impôts progressifs établis sur les pauvres, et dont la charge augmente en raison de la misère plus grande de celui qui les paie. » (Sensation.)

Ces réflexions, les seules de ce genre que nous ayons trouvées dans vingt-quatre colonnes du premier numéro du *Libre Echange*, sont trop honorables pour celui qui les a prononcées pour que nous les laissions en oubli.

Mais la démocratie, qu'on accuse si souvent de témérité, veut faire marcher de front des réformes qui rendent moins pénible à certaines industries le passage du monopole à la liberté. Elle ne veut pas prendre la question par la fin; c'est parce qu'elle désire réellement sa réussite qu'elle tient grand compte du milieu économique et des conditions générales où se trouvent les producteurs. N'est-il pas vrai que le travail manufacturé manque en général des éléments qui lui assurent la vie? Tout pressure les industries, le travail est accablé de taxes dont la rente est affranchie, la circulation des capitaux est entravée, les établissements de crédit manquent, le commerce est dévoré par l'usure, le régime hypothécaire est ruineux pour les emprunteurs, le monopole rançonne l'industrie sous toutes les formes, l'impôt indirect est inégalement réparti et pèse particulièrement sur le pauvre, les substances alimentaires de première nécessité n'entrent dans les grands centres de production qu'avec des surcharges écrasantes; en un mot, nous n'avons point de liberté commerciale à l'intérieur, et nous serions des insensés si nous ne la réclamions à grands cris comme unique moyen de nous préparer à la grande lutte industrielle avec tous les peuples du monde. Nous combattons donc les prohibitions et les tarifs, qui ruinent les uns pour protéger les autres; mais nous ferons aussi bonne et rude guerre aux octrois et à tous les monopoles qui nous constituent au rebours d'une nation manufacturière (1).

Voyez si Cobden et les ligueurs ont commis la faute immense de se priver du concours des travailleurs, même les plus humbles. C'est en leur nom que combattait la ligue, qu'elle a prononcé ses plus magnifiques harangues, et c'est pour cela qu'elle les a si vivement intéressés à son œuvre.

(1) Il est démontré par l'expérience que l'exagération des droits d'octroi diminue les revenus des communes en même temps que la consommation; celle du vin, qui était en 1842 de 267,703 hectolitres, est descendue, en 1844, à 225,624 hectolitres, malgré le chiffre croissant de la population.

Puisque vous imitez, imitez donc complètement pour obtenir des résultats identiques. Admirez comment la ligue et le ministre Robert Peel s'étaient distribués les rôles.

Pendant que, d'un côté, les ligueurs disaient : « Si nous demandons l'abrogation des lois céréales, nous ne voulons plus de protection pour les produits des manufactures », Robert Peel, de l'autre, résistait à leurs clameurs; non qu'il ne comprit que la protection outrée avait fait son temps, mais parce qu'il ne croyait pas suffisant de proclamer un principe pour préparer son pays à lutter avantageusement avec les autres peuples.

Rappelons les faits. Le peuple des manufactures était dans la plus grande misère; l'impôt indirect, surchargé, avait refusé de produire les 50 millions de déficit laissé par le ministère whig. Peel dit aux propriétaires : « Les lois céréales seront maintenues, mais votre revenu sera frappé. » L'*Income-tax* fut établie et produisit 75 millions. Le déficit fut comblé, et l'industrie obtint une satisfaction provisoire, en attendant mieux. Mais la ligue passionnait les masses, triomphait dans les élections partielles, et devenait menaçante. Les whigs s'étaient déclarés pour elle. Peel ne cède le terrain que peu à peu; mais reste-t-il inactif? Non. S'il refuse avec énergie ce qu'il sait bien qu'il accordera plus tard, il cherche au plus tôt à affermir le crédit par la présentation d'un bill sur la banque d'Angleterre et sur les banques locales; il s'occupe de la réduction de la rente; il dégrève sur une large échelle toutes les substances alimentaires frappées d'impôts indirects, et s'il révisé les tarifs, c'est seulement pour les objets de première nécessité.

Cette lutte durait depuis long-temps, et le moment était venu de donner satisfaction à la ligue qui envahissait le parlement. La récolte avait été mauvaise, le pain était cher; d'innombrables brochures, des meetings passionnés animaient au combat toutes les forces vives de la nation. Robert Peel se décida à accomplir partiellement une œuvre que d'habiles mesures financières et économiques avaient depuis long-temps préparée.

Pour porter la main sur les lois céréales, il fallait invoquer le principe de la liberté du commerce, car il eût été injuste et illogique de refuser la protection aux produits agricoles et de la maintenir aux produits manufacturés. Il fallut donc réviser le tarif. Aujourd'hui le dégrèvement est à peu près complet sur les blés ainsi que sur les produits où l'industrie anglaise est certaine d'écraser tous ses concurrents. Le tarif est encore très élevé sur quelques articles, sur les vins par exemple; il est de 20 0/0 sur les soieries. Est-ce là du libre échange? Et si nous examinons la bonne foi des douaniers anglais, nous voyons qu'en 1835, la chambre de commerce de Lyon se plaignait que le droit de 50 0/0 arrivât dans l'application à 52 0/0 *ad valorem*.

Tout en proclamant le libre échange, le ministre anglais ne veut point causer de secousses aux industries de son pays; il consulte leurs forces, et n'affranchit de la protection que les céréales ainsi que les objets manufacturés où excelle le génie de l'Angleterre. Pour tout le reste les droits sont ou maintenus ou réduits avec modération. Voilà la réforme dont on a fait tant de bruit. On a proclamé hautement un principe, mais on a mis une grande prudence dans l'application. Si ce n'est pas agir au point de vue absolu des économistes, c'est à coup sûr se conduire en homme d'état. Nous ne demandons pas mieux que de voir nos ministres suivre cette conduite. Sommes-nous toutefois arrivés à ce point où Robert Peel a pu dire aux lords : « Nous avons plus de capitaux que les autres nations; nous

FEUILLETON DU CENSEUR. — 6 DÉCEMBRE.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS.

LA CLOSERIE DES GENÈTS, drame en cinq actes de M. Frédéric Soulié.

Est bien là un drame, un vrai drame sorti tout armé, avec son prologue, ses cinq actes et ses huit tableaux, du cerveau de Frédéric Soulié. Frédéric Soulié! voilà un nom que l'on connaît, un nom qui peut promettre et qui peut donner, et qui, ce soir, a vraiment tenu parole. Aussi le succès n'est-il pas complet. Dites ensuite que le public ne sait rien comprendre, aimer! A-t-il fait défaut aujourd'hui? A-t-il assez pleuré, assez applaudi? Il en sera de même toutes les fois que vous vous adresserez à sa noble passion. Qu'il soit plein de dégoût pour ces œuvres fangeuses où on souille chaque soir la scène, et que, pour ne pas désespérer de l'humanité, il refuse de croire à cette fatalité du mal avec laquelle on explique, pour les excuser, tous les crimes, il a raison. S'il applaudit le drame de Frédéric Soulié, c'est qu'il y trouve des sentiments élevés, des probités respectables, des croyances sacrées; c'est que le drame contient des larmes qui sortent du cœur; c'est qu'avant tout il y a une grande leçon, car le peuple a besoin de s'instruire autant que d'amuser. La joie d'aujourd'hui doit adoucir l'amertume de demain. La vie ne doit pas demeurer stérile. La fleur a ses couleurs, mais aussi son suc et ses parfums. Le peuple veut se trouver, se voir, se reconnaître partout avec ses luttes et ses espérances. Entrez donc dans sa vie, dans son travail de chaque jour, dans ses rêves de chaque nuit; inspirez vous ses besoins, renversez toute oppression qui l'accable, détruisez le préjugé qui l'arrête, et, à travers tous les tourments de ses malheurs, poussez-le à la réalisation des destinées qui lui sont promises. Voilà la comédie, voilà le théâtre, voilà la grande œuvre.

Le théâtre, c'est le monde; la dernière scène de chaque pièce devrait exprimer le vœu de tout un peuple. Hélas! l'ouvrier manque à l'œuvre. Frédéric Soulié est sans doute un de ces écrivains, un de ces hommes forts

qui pourraient tenter l'entreprise; le théâtre, pour lui, devrait être autre chose qu'une exploitation littéraire. Dans son drame d'aujourd'hui, il y a des scènes magnifiques, des effets saisissants; il y a même, nous l'avons déjà dit, une grande leçon au fond de ce travail; mais aussi, lorsqu'on arrive à la fin, ne s'aperçoit-on pas que l'auteur abandonne tout-à-coup son inspiration pour se livrer au métier? Une fois que le poète a chanté son premier chant, pour prouver qu'il a une voix harmonieuse, il tombe dans la prose et l'intrigue de tous les faiseurs ordinaires. Aussi trouvons-nous deux parties dans ce drame : la première, qui renferme les trois premiers actes, est grandement comprise, vigoureusement exprimée; la seconde, qui est formée des deux derniers actes, marche d'une manière discordante, et se sépare de la première par une nouvelle intrigue qui enlève à l'ouvrage son ensemble et son unité.

La trame est très compliquée; il est donc bon, avant d'aller plus loin, de connaître les hommes de ce drame avec les passions qui les tourmentent. M. Frédéric Soulié a fait son prologue à cet effet. Avant de se livrer à la fougue de son inspiration, il a donné le nom et le caractère des personnages, pour qu'une fois libre de toute chaîne, de toute explication, il n'eût plus à s'arrêter. L'auteur a fait un drame avec les hommes d'aujourd'hui et ceux d'hier; il a mis en opposition les pères et les fils. D'abord, c'est le général d'Estève, sorti pauvre d'une chaumière et poussé par le flot de la guerre jusqu'au titre de baron de l'Empire. Nous sommes en Bretagne, et ce n'est pas sans raison : cette terre nous fournira son type. Le vieux chouan apparaît dans la personne de Kerouan, qui s'est fait une religion de ses préjugés, et qui a combattu quarante ans pour le trône de ses rois. Ce vieillard, respecté et honoré, conserve dans sa ferme les anciennes traditions; sa porte est toujours ouverte, et le pauvre s'assoit à sa table. Kerouan est l'ami d'enfance du général d'Estève; la guerre les a séparés, mais la Bretagne les réunit aujourd'hui dans la paix des mêmes souvenirs. Ces deux personnages, quoique élevés sous des drapeaux différents, seront l'expression de la probité, de la loyauté et de l'honneur, de l'honneur tel qu'ils l'ont compris dans la guerre, tel qu'ils veulent le conserver dans leur maison, car tous deux ont des enfants. Lucile est la fille du général; Louise, celle de Kerouan. Lucile, noble et dévouée, semble vouloir répandre dans le cœur de Louise tout le charme de son affection; Louise, nature trop bonne, sourit avec des larmes à son père, et cache dans la tristesse de son regard l'infortune de quelque amour.

Maintenant voici les hommes de notre époque : c'est le comte de Montclair, légitimiste rallié, colonel dans un régiment d'Afrique; c'est Georges d'Estève, jeune homme vieilli, ombre effacée, nature arrêtée dans son développement, et cependant c'est le fils du général de l'Empire. Ce vieux tronc n'a produit qu'un bourgeois flétri.

Frédéric Soulié n'a-t-il pas voulu mettre en présence la puissance des pères et la faiblesse des enfants, les hommes du combat et les éunuques du palais? Ce Georges d'Estève, ce héros des entreprises de minuit, ce débauché qui a laissé toute sa force et sa chaleur dans le lit d'une courtisane, et qui tout-à-l'heure souillera dans l'orgie le nom glorieux de son père, ce Georges n'est-il pas l'expression la plus triste des gentilshommes d'à présent, qui ne se servent des armes d'autrefois que pour démêler dans un combat déloyal leurs fraudes du jeu, que pour soutenir hautement l'honneur des filles de joie? Tristes enfants qui feraient nier la vertu de leurs mères, si l'on ne savait à quelle source ils puisent leurs vices, si l'on ne faisait la part de ceux qui les corrompent! Voulez-vous connaître la cause de leur ruine? Elle est là, cachée dans la soie et le velours, dans ce luxe de mauvais lieu, dans cette richesse de rencontre, dans la séduction dont s'entoure cette femme horrible qu'on appelle la courtisane. Voyez tout son mensonge, toute sa duplicité; voyez la qui sourit sans sourire, qui aime sans cœur et qui vit sans âme; elle a tout l'orgueil du parvenu qui a oublié son origine, l'insolence du laquais que son maître vient de chasser; elle porte sur sa figure tous les traits, toutes les rides de sa débauche de la nuit, de sa joie troublée et de la brutalité de sa passion. Pour couvrir son métier infâme, pour tromper ceux qui la suivent dans les intrigues de son chemin, elle jette sur ses épaules flétries le manteau d'or, lave avec des parfums toutes les plaies inconnues de son corps, et marche dans la souillure avec des souliers de satin.

Cette créature, nous la rencontrons dans le drame de Frédéric Soulié; elle devait y être, car elle sait s'introduire partout, dans les secrets des familles pour les trahir, dans l'amour des jeunes filles pour les déshonorer, dans la maison des grandes familles pour les ruiner. Cette femme, nous l'appellerons Léona.

Maintenant que nous connaissons tous les éléments du drame, laissons-nous aller à l'impulsion de Frédéric Soulié; il a la main puissante; s'il nous pousse jusque sur les bords de l'abîme, il saura nous y retenir.

Nous trouvons réunis dans une fête de la Bretagne tous les personnages

sommes plus riches en matières premières telles que la houille et le fer ; nos machines sont supérieures, nos voies de transport plus économiques ; nous n'avons donc rien à appréhender, et nous avons tout à gagner à échanger librement avec les autres nations ? » Qu'on nous dise si cette argumentation n'était pas plus saisissante pour les manufacturiers, et même les propriétaires, que la lecture du livre d'Adam Smith.

Des réclamations nous parviennent, qui sont fondées sur le défaut d'exécution du programme que l'Université a tracé au professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lyon.

Ce programme annonce deux leçons d'histoire par semaine, l'une fixée au mardi et l'autre au vendredi. M. François juge à propos d'en supprimer une. Passe encore. Mais ce n'est point tout, nous dit-on ; de cette unique leçon, de cette heure attendue chaque semaine avec tant d'impatience, le professeur retranche le plus qu'il peut, sans doute en vertu de la maxime : *Brevi sed bona*. Mais le public, plus exigeant, voudrait cette leçon et bonne et longue. Enfin, M. François se dispense habituellement de prévenir ses nombreux auditeurs quand la leçon suivante ne doit pas avoir lieu. En traitant aussi cavalièrement son auditoire, nous fait-on observer, M. le professeur oublie que les dames en composent la majeure partie, et c'est vraiment de l'ingratitude.

Nous serons plus sévères que les personnes qui nous ont adressé ces plaintes ; nous demanderons si deux leçons par semaine sont une tâche trop lourde pour un professeur qui, aux longues vacances d'automne et de Pâques assurées par l'Université, joint les loisirs que des circonstances accidentelles lui ont jusqu'à présent procurés. Nous trouverons des exemples d'exactitude et d'égards tout près de M. François, parmi ses collègues eux-mêmes. M. Eichhoff, par exemple, dont le cours, malgré la vaste et solide érudition du professeur, est peu suivi, ne manque jamais une leçon sans y être forcé par des événements indépendants de sa volonté ; en outre, il a le soin d'en avertir son public. On aime à voir exister entre un professeur et son auditoire cette réciprocité d'attentions et d'égards qui se faisait remarquer dans les premiers cours publics qui suivirent la renaissance des lettres, alors que les humanistes, les Reuchlin et les Melancthon tenaient leur public au courant, par de charmants distiques grecs ou latins, des causes qui pouvaient retarder une leçon.

Puisque nous sommes sur le chapitre du cours d'histoire, nous ferons remarquer qu'il est étonnant que le professeur s'occupe de l'histoire d'Angleterre avant d'avoir tracé un tableau complet de celle de France. Pourquoi s'arrêter à l'année 1789, au moment où une nouvelle époque commence ? Avant tout, nous Français avons besoin de connaître nos origines, et les origines de la France n'ont-elles pas leur base la plus solide dans notre grande révolution ? Parlez-nous des sources de notre nationalité, des Francs, des Mérovingiens, des Carolingiens, soit : la chaîne des temps ne peut être rompue ; parlez-nous surtout de la naissance et du développement de l'esprit de liberté et de justice, de la démocratie en France, comme le font MM. Thierry, en suivant pas à pas, depuis le jour où les communes élevèrent la voix, les progrès constants du tiers-état ; soit ; mais ne vous arrêtez pas au moment où tout ce travail intérieur va se montrer au grand soleil, où l'œuvre que le peuple français a mis des siècles à tramer va s'avouer à la face des nations. L'histoire d'Angleterre, la révolution qui éclata au commencement du dix-septième siècle, a, certes, son importance relative ; nous sommes curieux de trouver en elle les premiers éléments du système de pondération des pouvoirs, de constitutionnalité ; mais avant de rechercher les influences étrangères, toujours faibles en comparaison des phénomènes qui se sont passés dans notre sein même, il était indispensable de montrer, après la chute irréparable de la monarchie absolue, l'avenir de la société française, qui se levait, comme le géant des temps modernes, du milieu de ces grandes assemblées qui s'appelaient les Etats-Généraux, la Constituante et la Législative. A qui faut-il s'en prendre ? à l'Université ou à son professeur ? Lequel des deux a reculé devant cette noble et utile tâche ; mais difficile par le temps qui court ?

Nous lisons dans le *Correspondant de Nuremberg* :

La nouvelle de l'incorporation de Cracovie avait été communiquée confidentiellement un mois d'avance à M. Guizot. Il serait possible que le

cabinet fût convaincu de cette circonstance, et que, précisément pour cela, il n'y eût point de protestation collective.

Il y a là un fait dont nous espérons que la discussion des chambres éclairera l'exactitude ou la fausseté. Quant à la conjecture qui en suit l'énoncé, elle n'est pas fondée. Lord Palmerston ne devait pas protester avant nous : d'abord, parce qu'il est brouillé avec M. Guizot et avec ceux qui le mènent, et puis, parce que l'Angleterre ne voit pas du même œil que nous les traités de 1815.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 3 décembre 1846.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Membres présents : MM. H. Seriziat, Barrillon, Brossette, Lafrest, Ricard, Darmès, Faure-Pecllet, Boullée, Descours, Tourret, Seriziat-Carrichon, Bouillier, Guimet, Tardy, Dolbeau, Bodin, de Lacroix-Laval, Falconnet, Boulevard, Nepple, Menoux, de Vauxonne, de Marnas, Guinet, Arnaud, Capelin, Dunod, P.-P. Martin, Malmazet, E. Gautier, Pons, Bonnet, Devienne, C. Martin.

Excuses de MM. Dervieu et Bergier de ne pouvoir se rendre à la séance. — Jetons en argent offerts à la ville de Lyon par la chambre de discipline des notaires. — Question des subsistances. — Pont de Tournon. — Tarif des entrepôts des farines et des grains. — Chemin de fer de Paris à Lyon.

La séance est ouverte à six heures et un quart. Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. Dervieu, que ses affaires appellent à Paris, écrit à M. le maire pour lui exprimer ses regrets de ne pouvoir assister pendant quelque temps aux séances du conseil.

M. Bergier écrit également à M. le maire pour lui faire connaître la nécessité où il s'est trouvé de s'absenter de Lyon.

M. DARMÈS, au nom de la chambre de discipline des notaires, offre à M. le maire quatre jetons en argent de cette compagnie avec prière de vouloir bien les faire déposer aux archives de la ville.

Mention de cette offre sera faite au procès-verbal de la séance.

M. LE MAIRE explique au conseil que ce qu'il avait annoncé sur les subsistances commence à se réaliser : que la réaction en baisse qu'il avait prévue pour la fin de novembre, retardée par les basses eaux du Rhône, commence à se prononcer dans ce moment. Les arrivages des grains et des farines sont considérables ; ils s'élèvent à près de cinq à six cents tonnes par jour, et toute crainte de disette a complètement disparu. Mais la baisse qui commence à se faire sentir, et qui doit être rapidement progressive, pourrait s'arrêter si la navigation était interrompue par suite de l'obstacle que lui offre le pont de Tournon. C'est le Rhône qui nous amène nos subsistances ; aussi tous les efforts de l'administration doivent-ils tendre à en faciliter la navigation. C'est dans ce but qu'il y a environ deux mois, il a écrit au ministre des travaux publics pour demander que le pont de Tournon, dont le tablier doit être exhausé, fût immédiatement coupé ; que cette coupure n'était pas si exorbitante qu'elle le paraissait, puisque l'exhaussement du tablier de ce pont était arrêté en principe et devait avoir lieu très incessamment.

M. le maire annonce que M. le ministre a répondu qu'il y avait, dans cette circonstance, à ménager les intérêts respectables des propriétaires, ceux des riverains, qui seraient privés d'une communication utile ; que les bateaux ordinaires et même les bateaux à vapeur de petite dimension pouvaient presque toujours passer, et qu'enfin la communication de terre n'était jamais interrompue.

M. LE MAIRE annonce qu'il a cru devoir insister dans une nouvelle lettre, écrite il y a peu de jours à M. le ministre ; qu'il a expliqué que les intérêts des propriétaires pouvaient être réglés après la coupure comme avant ; que ceux des riverains, qui, du reste, se plaignaient de l'existence du pont, voulaient que la question de l'exhaussement du tablier fût accordée le plus promptement possible ; que les bateaux ordinaires, et surtout les transports par terre, étaient complètement insuffisants ; que ce n'était point avec l'intervention puérile des chevaux et des fourgons de l'artillerie que l'on pouvait obtenir des transports capables d'assurer les approvisionnements et de donner de la sécurité aux populations. Dans cette circonstance, M. le maire propose au conseil d'émettre le vœu que M. le ministre veuille bien ordonner la coupure immédiate du pont de Tournon, par mesure de sûreté publique. Il ajoute que cette mesure n'intéresse pas seulement la ville de Lyon, mais tous les départements qui se trouvent au-dessus du pont de Tournon.

M. FAURE-PECLET explique que les populations riveraines demeurant elles-mêmes que le pont de Tournon soit modifié dans ses abords et sa hauteur ; il annonce qu'une compagnie offre d'en faire un autre en face du collège, que les fonds sont prêts, et qu'il est temps enfin que l'on mette MM. Seguin en demeure de reconstruire leur pont, sinon que le ministre veuille accorder la construction d'un autre pont à une autre compagnie.

La proposition de M. le maire étant appuyée, elle est adoptée unanimement par le conseil, qui prend la délibération suivante :

« Attendu que la construction vicieuse du pont de Tournon, par suite du défaut de hauteur de son tablier, crée un obstacle à la marche de la navigation par la vapeur dans les moments même qui lui sont favorables ; que déjà le gouvernement a reconnu la nécessité d'obvier à des inconvénients de cette nature, puisqu'il a prescrit de relever les tabliers de tous les autres ponts suspendus existant sur le Rhône ; que, par une fâcheuse exception, le pont de Tournon est le seul qui n'ait pas subi la loi commune ; qu'aujourd'hui la difficulté s'engageant parce que les transports de subsistances sont entravés et ralentis, la population de Lyon, ainsi que celle des contrées voisines en éprouvent un véritable état de souffrance, et qu'en conséquence, il y a lieu d'y apporter un prompt remède,

» Le conseil municipal de la ville de Lyon, » Emet le vœu que des ordres seront promptement donnés pour opérer l'exhaussement du tablier du pont de Tournon. »

M. LE MAIRE annonce qu'il avait ouvert un marché aux farines dans l'ancienne Salpêtrière ; son but était de créer par là une concurrence utile. Jusqu'à ce moment le marché nouveau n'a pas été fréquenté ; mais aujourd'hui que les arrivages sont considérables et que les transports pour les grains et les farines deviennent insuffisants, on lui demande les locaux qu'il avait fait préparer pour servir d'entrepôt public pour faciliter le commerce. M. le maire propose de réduire le tarif de ces entrepôts au plus bas prix possible, c'est-à-dire à 10 centimes par sac et par mois pour les farines, et à 5 centimes pour les blés ; il est bien entendu que les blés et les farines qui viendront au marché et qui n'y séjourneront pas plus de 12 heures n'auront à payer aucun droit.

Le conseil municipal, après quelques observations de M. Faure-Pecllet et de M. Seriziat (Henri), approuve le tarif proposé par M. le maire et lui donne l'autorisation d'y faire tous les changements qu'il croira nécessaires.

M. DOLBEAU interpelle M. le maire sur le projet que l'on prête généralement à la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon, qui fait tous ses efforts pour éviter la traversée de Lyon et n'avoir pas à construire des embarcadères à Vaise et à Perrache.

M. LE MAIRE reconnaît que des efforts très actifs sont dirigés par la compagnie dans le but énoncé ; mais il ne peut croire qu'il soit possible de violer la loi si formelle qui a arrêté la traversée de Lyon par Vaise et Perrache.

M. SERIZIAT (Henri) dit que la compagnie a fait faire des puits dans le but de trouver des motifs géologiques qui puissent démontrer l'impossibilité de creuser un tunnel sous la montagne de Fourvières, et propose en conséquence d'ouvrir à M. le maire un crédit extraordinaire pour qu'il puisse, à son tour, faire des épreuves à la montagne, tendant à démontrer que sa constitution géologique n'est point contraire au creusement d'un tunnel ; c'est la seule manière d'opposer des arguments de même nature à ceux que pourrait présenter la compagnie.

M. BARRILLON repousse les insinuations fâcheuses qui pourraient être dirigées contre la compagnie. Elle est loyale et de bonne foi ; elle cherche à s'éclairer, mais non pas à trouver des arguments qui ne seraient pas fondés.

M. DE MARNAS ne met point en doute la loyauté de la compagnie ; mais il est incontestable qu'elle ne veut point de la traversée de Lyon, qu'elle fait les démarches les plus actives pour l'éviter, et qu'au besoin elle a dévoilé ses projets dans un rapport publié par M. Julien, qui déclare qu'il n'y a aucun parti pris encore sur les embarcadères de Châlon et Lyon. On vient de dire que l'on étudie ; mais quand la loi a été prononcée, à quoi servent les études ? Il faut l'exécuter. La décision ministérielle prise en vertu de la loi a arrêté les embarcadères de Vaise et de Perrache ; il n'y a pas à délibérer, il faut l'exécuter. L'établissement des embarcadères aux Brotteaux, ce serait la ruine, l'extinction de Lyon. On parle de l'intérêt général, mais le salut d'une ville de deux cent mille âmes est le plus respectable des intérêts généraux. En conséquence, M. de Marnas propose qu'il soit exprimé très formellement un vœu qui proteste contre toute tentative de modification dans la décision légale du ministre qui a arrêté la traversée de Lyon.

Une discussion très vive s'engage sur cette grave question, dans laquelle MM. de Marnas, Menoux, Barrillon, de Vauxonne, Gautier, Boullée et M. le maire prennent successivement la parole.

M. DE VAUXONNE propose de formuler de la manière suivante le vœu à exprimer par le conseil municipal :

« Le conseil municipal ne pouvant supposer, quant à présent, qu'il existe un projet sérieux de violer la loi, l'instruction ministérielle et le cahier des charges qui ont fixé l'emplacement des embarcadères, mais ému des inquiétudes répandues dans toutes les classes de la population lyonnaise, prie instamment M. le maire de demander, aussi promptement que possible, à M. le ministre des travaux publics des assurances de nature à calmer les craintes d'une ville qui s'alarme. »

Cette proposition est adoptée à la presque unanimité. (La suite au prochain numéro.) (COURRIER DE LYON.)

que nous connaissons déjà. La ferme que nous voyons à droite, c'est celle de Kerouan ; la paix et l'abondance semblent l'habiter. Louise est à côté de Lucile, le général à côté de Kerouan ; dans le fond du tableau passe comme une ombre Georges. Une femme observe tout dans un angle retiré ; il y a de la malice, de la méchanceté dans son regard : c'est Léona. Ce superbe cavalier qui se présente si humblement devant Lucile, c'est le comte de Montclair ; il soupire doucement et attend d'être digne par son dévouement de l'amour de Lucile. Maintenant les pauvres, qui dans les fêtes de nos pères n'ont jamais été oubliés, frappent à la porte ; Louise se présente comme autrefois les filles des rois, et distribue le pain et le sel. On le voit, Dieu est de la fête, la fête doit être belle ! Ce sont bien les mœurs de la bonne Bretagne ; c'est bien le vieux refrain, la bonne joie, la franche hospitalité ; c'est bien là le bonheur tranquille.

Mais que dis-je ? Louise, qui est la reine de la fête, semble courber le front sous sa couronne toute blanche ; elle semble supporter avec peine l'honneur qu'on lui fait ; elle s'est émue tout à l'heure en donnant le pain à une pauvre fille qu'une faute a rendue mère ; elle a pleuré. Pourquoi ses regards sont-ils si inquiets ? Elle cherche quel qu'un dans la foule : c'est Georges ; et maintenant qu'elle est seule avec lui, elle parle d'oubli, d'abandon, de faute ; elle parle de la sévérité de son père, de l'honneur de sa mère. Oui, il y a un mystère sous ses larmes ; Louise aussi est mère, mais elle cache son enfant. Georges peut la sauver, car elle veut mourir ; Georges peut lui rendre l'honneur en lui donnant son nom. Que tarde-t-il donc à long-temps à réparer son crime, s'il fut le séducteur ? Georges ne peut rien répondre. Ne voyez-vous pas qu'il est sous l'influence de cette femme qui lui dit d'obéir, de cette Léona qui l'épie et le tourmente jusque dans ses rêves ? Oui, Georges aime Louise, mais Léona est la femme de Georges. Le fils du général d'Estève, le soir d'une débauche, a donné son nom à une courtisane, et cette femme, qui se fait appeler Léona de Beauval, veut maintenant porter le titre de comtesse d'Estève : c'est pour cela qu'elle est venue en Bretagne ; son mariage secret doit devenir public, elle le veut. Pauvre Louise, qui ne sait rien ! Georges résiste à Léona, celle-ci va se venger. L'enfant de Louise a été déposé à la closerie des Genêts ; Lucile, confidente de Louise, va souvent le voir ; de Montclair, qui partage le secret, se rencontre quelquefois avec Lucile auprès du même berceau. Léona vient de l'apprendre, elle va se venger, elle déshonorera la sœur de Georges, elle répandra le bruit de l'amour de Lucile avec le colonel de

Montclair et fera porter l'enfant jusque dans la chambre du général d'Estève.

Le général est là avec Kerouan ; ils parlent tous deux du bonheur que leur donnent leurs filles, lorsqu'on leur apprend le déshonneur de Lucile. Le général a bondi sur ses armes ; l'honneur de sa maison va être lavé dans le sang de son enfant. Lucile ne peut pas dire que la coupable c'est Louise, car Kerouan l'entendrait ; mais Montclair va arrêter la fureur du général : il a une lettre dans les mains qui est la preuve de l'innocence de Lucile. Qui donc est coupable ? se demande Kerouan, et déjà il a cru deviner ; Louise pleure et chacun le regarde, il ne doute plus. Cette lettre qui justifie Lucile, il faut que Louise la lise, et la pauvre enfant tombe à genoux et demande grâce.

Nous arrivons à la plus belle scène du drame, scène pleine de grandeur et d'émotion, et telle qu'en trouvent seulement les hommes si rares qui connaissent les vrais secrets du cœur humain. Le général d'Estève, tout à l'heure, dans son emportement, voulait tuer sa fille ; Kerouan, au contraire, en apprenant qu'il est le père malheureux, tombe lentement à genoux, se laissant entraîner par le sentiment de Dieu, à qui il demande la force et le courage de supporter un coup si affreux. Quand il se relève, il prend sa fille par la main en lui disant : « Venez, venez, Louise ; notre place n'est plus parmi les heureux, parmi les honnêtes gens. » Le vieillard s'éloigne, et chacun s'incline devant la maïesté de son malheur.

Poursuivons ; le drame n'est pas encore fini, et il faut l'avouer, après la grandeur de cette scène, nous n'aurons plus que des passions ordinaires, qu'une intrigue forcée. A partir de ce moment, l'auteur oublie son nom et détruit plus tard l'effet de ses premiers tableaux. C'est ainsi que Kerouan, que nous avons vu si résigné, devient furieux tout à coup, entre dans toutes les passions du mélodrame, veut connaître le coupable, le séducteur, et pousse l'in vraisemblance jusqu'à vouloir tuer dans son berceau l'enfant de Louise. Cependant nous devons indiquer comme une scène touchante celle où Kerouan, après avoir remis à Louise l'héritage de sa mère, lui demande à son tour compte de l'honneur de sa maison. Il y a là des accents du cœur, et l'on se sent touché jusqu'aux larmes en voyant le vieux soldat de l'honneur courbé sous la honte ; c'est avec une profonde tristesse qu'on entend sa voix retentir dans la solitude de la ferme, car il a renvoyé ses fidèles serviteurs, et lui-même va s'éloigner pour toujours.

Après cela, que reste-t-il ? Léona est punie de ses perfidies ; mais c'est

la conclusion de chaque intrigue du boulevard. Lucile épouse Montclair. Cela est juste, et on le sait depuis le commencement. Louise, que va-t-elle devenir ? Elle épousera Georges, et la mort de Léona arrivera à propos pour cela. C'est là un triste état ; il ne peut nous satisfaire. Georges a trop belle part. Que nous fait ce jeune débauché ? Et ne vaudrait-il pas mieux le laisser se consumer lentement dans ses vices ? On ne peut rallumer le feu avec de la cendre, et le cœur éteint d'un séducteur ne doit servir d'asile à l'amour vrai d'une femme. Et puis, quant on a souffert comme Louise, on ne se relève plus. Autrement, toute cette passion, toutes ces larmes, tout ce désespoir étaient menteurs. On meurt après de pareilles secousses. Les plaies qui entrent si avant dans le cœur sont incurables.

Malgré tout, le succès a été complet. Nous n'avons pas parlé du style ; il est en général ferme et rapide ; le trait est bien tracé ; la réplique ne se fait pas attendre. Certaines tirades sont longues et de mauvais goût, d'autres pleines de grâce et de suavité. On respire dans le premier acte toute la poésie de la Bretagne.

En somme, l'ouvrage a été bien joué. Il est malheureux seulement que le rôle de Louise se soit si tristement décomposé dans la monotonie de Mme Lefebvre. Cependant l'actrice a fait tous ses efforts, mais tous ces efforts n'ont amené que de pénibles contorsions qui témoignaient de son impuissance. Et puis, le rôle n'était pas de l'emploi de cette artiste ; il appartient à une forte jeune première de drame. Mais la disette étant au théâtre des Célestins, nous sommes bien obligés de nous contenter de Mme Lefebvre. Nous ne blâmerons dans Ambroise que le trop grand éclat de son costume ; il a très bien interprété le vieux Kerouan. Duprez a donné son vrai caractère au général d'Estève. Le rôle de Georges est effacé ; il convenait à M. Henry Lambert, qui faisait les honneurs de la soirée, et qui a reçu dignement le public, a été d'une grande fidélité dans le costume du vieux rognard. Il est dans les habitudes de cet acteur consciencieux de ne rien épargner, ni sa verve, ni son esprit. Nous devons dire que le public dans certain personnage de traître, a si bien joué son rôle, que le public ne lui eût certainement pas fait grâce s'il ne s'était souvenu de la placidité de caractère dont il venait de faire preuve quelques minutes avant d'être très embarrassé dans son costume de soldat d'Afrique ; il a sauté tout le temps par-dessus la vérité de son rôle. PH. F.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le National publie aujourd'hui un tableau qui présente, en chiffres, le résultat glorieux des pertes que le mariage de M. de Montpensier a fait éprouver à la France, par suite de la baisse des fonds publics depuis le 7 septembre jusqu'au 20 novembre dernier. Le total du tableau est de 304 millions. « Soyons propres affaires ! Voilà la France remuée, l'Europe agitée, le crédit affaibli, tous les intérêts en souffrance... parce qu'il est trouvé un prince et une princesse à marier. »

— La Presse annonce qu'il y a eu hier un conseil de ministres, et que dans ce conseil M. le ministre des affaires étrangères a dû donner connaissance de son projet de note en réponse à celle relative à l'incorporation de Cracovie.

— Les journaux légitimistes, après plusieurs tentatives inutiles pour se donner une situation plus solide, vont, dit-on, se fondre en une feuille unique, qui rassemblera comme un faisceau toutes les forces du parti.

— Les versements en faveur des inondés de la Loire faits à la caisse centrale du trésor s'élevaient hier à la somme de 1,084,510 f. 95 c.

Le Patriote de Saône-et-Loire publie une anecdote électorale plaisante et scandaleuse :

« M. le vérificateur des poids et mesures de l'arrondissement constata une contravention contre trois personnes, au nombre desquelles se trouvait une notabilité électorale d'une commune de nos cantons.

« Le public s'est vivement préoccupé de cette affaire ; on s'attendait cependant à ne pas en voir l'issue avant les élections, parce qu'il ne fallait pas compromettre un suffrage assuré de cœur au candidat pritchardiste.

« Mais il y a quatre mois que les élections ont eu lieu, et chacun se demande où en est la plainte. Un des habitués du prétoire, qui suit assidûment les audiences du juge de paix, nous assure que cette contravention n'a point encore été déferée à la justice.

« On nous apprend à l'instant que le procès-verbal, consciencieusement déposé par M. le vérificateur, a été PERDU.

« Nos autorités sont sans doute vivement contrariées de ce contre-temps, parce qu'elles ne veulent pas être exposées à des soupçons de partialité, chose dont elles sont si innocentes.

« Elles éclairciront donc ce petit mystère, à moins qu'elles ne veuillent laisser croire que c'est l'effet de l'un de ces hasards si fréquents dans les bureaux de M. Duchâtel.

« En attendant, nous désirerions savoir si ce procès-verbal s'est échappé des papiers que porte habituellement sous le bras M. le juge de paix, ou s'il a glissé de la poche de M. le maire, chargé de la poursuite en qualité d'officier de police judiciaire. Que ces messieurs daignent nous apprendre quel est le moins soigneux des deux. »

Afrique française.

ALGÉRIE. — Le paquebot de la compagnie Bazin-Périer le Philippe-Auguste, capitaine Bonnefoy, parti d'Alger le 30 novembre, vient d'entrer dans le port de Marseille. On a reçu par cette voie une nouvelle qui sera accueillie en France avec une vive satisfaction : dix de nos malheureux prisonniers ont enfin été rendus par Abd-el Kader et sont arrivés à Oran. On a à déplorer la perte de l'un de ces malheureux, qui est mort en route par suite des fatigues et des privations qu'ils ont eu à subir dans le trajet de la smala à Oran. M. Courby de Cognord est au nombre de ces braves ; il jouit d'une parfaite santé. Si les informations de notre correspondant sont exactes, l'échange n'aurait pas eu lieu, comme on l'avait annoncé, contre un certain nombre de prisonniers arabes, mais au moyen du paiement d'une somme de 30,000 francs que l'émir aurait exigée de notre gouvernement. Le prochain courrier ne peut manquer de nous fixer sur ce fait important.

Les journaux d'Alger ne contiennent aucune nouvelle qui mérite d'être rapportée.

— Le *Moniteur algérien* du 30 novembre publie une ordonnance du roi portant que la société civile dite l'Union agricole d'Afrique, établie suivant acte notarié passé à Lyon le 31 décembre 1845, est autorisée à fonder une commune d'au moins trois cents familles européennes dans la province d'Oran, sur la rive droite de la rivière du Sig, dans le voisinage du village de Saint-Denis et du barrage récemment construit. Il lui est fait, dans ce but, concession de trois mille cinquante neuf hectares, consistant en terres labourables, bois et broussailles, le tout délimité comme au plan annexé à l'ordonnance, qui règle les conditions auxquelles cette concession a lieu.

Chronique.

Les habitants de la rue du Clos des Chartreux se plaignent depuis long-temps, et avec raison, de l'état déplorable dans lequel on laisse cette partie de la ville. Il n'y a pas de chemin vicinal du plus pauvre village qui soit plus mal entretenu ; c'est à se croire dans des montagnes escarpées, loin de toute population, dans quelque ravin creusé par les torrents. En ce moment il y a des excavations de 1 mètre 1/2 à 2 mètres de profondeur, de 60 à 80 centimètres de largeur, sur une longueur de 50 à 60 mètres. On peut juger par là combien le parcours de cette rue est difficile le jour et dangereux durant la nuit. Nous voyons avec plaisir relever en haussées les rues de la ville inférieure, mais il y a une grave injustice à négliger ainsi celles des hauteurs.

Nous signalerons en même temps aux inspecteurs du nettoie-ment la négligence avec laquelle ce service est habituellement fait. Il est certains quartiers tout-à-fait impraticables ; on peut, sous ce rapport, citer le quai Fulchiron comme un modèle ; on a le droit de penser que les balayeurs n'y passent jamais ; dans tous les cas, s'ils y passent, il est facile de s'apercevoir qu'ils ne s'y arrêtent pas. Quelques rues de la Croix Rousse ne sont pas mieux tenues. On nous cite les rues Perrot, Sully, Duviard, Constantine, comme ordinairement couvertes de 15 à 20 centimètres de boue. Circulez donc dans de pareils cloaques ; les sabots sont insuffisants, il faut bien tôt des échasses.

— Un journal de grand format contient dans son numéro de samedi dernier des réflexions fort étranges sur un compte-rendu imprimé dans le *Censeur* du 2 décembre. La feuille aux annonces s'empare avec une vertueuse indignation contre d'innocentes plaisanteries qui laissent parfaitement intactes la capacité et la probité de MM. les huissiers. Nous croirions, au surplus, faire injure à l'esprit de ces honorables officiers ministériels en les supposant

blesés de notre article. Les quolibets sur les médecins et les avocats ont-ils en rien porté atteinte à la juste considération dont jouissent ces deux corps ? D'où vient donc le courroux du *Moniteur Judiciaire* ? Lisez la quatrième page, elle donne fort au long le secret de son langage. *Risum teneatis amici.*

— Nous lisons dans le *Patriote de Saône-et-Loire* :

« Tout en rendant justice aux sentiments généreux et au zèle qui animent la commission centrale de secours et les membres honorables qu'elle s'est adjoints, nous devons mentionner une observation qui nous a été adressée par plusieurs personnes : La commission n'aurait-elle pas facilité ses opérations, dans l'intérêt de la classe nécessaire, en s'adjoignant quelques chefs d'atelier, quelques ouvriers, en rapport plus immédiat, en contact plus intime avec les souffrances du peuple ? »

« Cette adjonction a eu lieu à toutes les commissions analogues qui se sont formées dans d'autres villes. »

— Une tentative d'empoisonnement vient d'avoir lieu dans la commune de La Chapelle-du-Châtelard (Ain). M^{me} veuve Durand vivait paisiblement avec son fils dans ses domaines ; lorsque deux filles servantes résolurent de se débarrasser d'elle pour diriger à leur gré une maison où elles s'étaient acquies, par la régularité de leur service, une certaine considération. Une troisième domestique, toute jeune encore, fut mise dans le secret. La plus âgée fit avaler à M^{me} Durand, alors alitée de vieillesse, du cobalt arsénical dans du bouillon et de la tisane. Les souffrances furent horribles ; mais, après quelques vomissements, la victime survécut. Une des servantes courut alors au jardin cueillir de la ciguë qui poussait dans la haie, et dit à un domestique mâle : *Por ce co, y'le n'en revindra po.* Toutes ces criminelles tentatives restèrent dans le silence, et M^{me} Durand survécut, grâce à la force de sa constitution. L'intimité qui régnait entre les domestiques complices ou témoins fut un jour rompue ; l'une parla, et tout fut découvert. M. Durand fils, informé de ce qui s'était passé pendant son absence, en a prévenu la justice, qui trouvera là une affaire plus grave que celle du *Réveil de l'Ain* négligeant de signer sa feuille. (*La Mouche.*)

— Samedi dernier, une barque montée par les sieurs Flaichard et Blanchet, de Neuville, qui traversait la rivière d'Ain, fort grosse en ce moment, et que les eaux entraînaient, a chaviré au passage de l'écluse des moulins Convers, à Pont-d'Ain. Les deux marins, s'étant accrochés à la barque renversée sans dessus dessous, réussirent à se placer sur le fond ; mais leur position était critique, car, quoique sachant nager, ils étaient emportés au hasard par le courant. Deux barques, l'une conduite par les sieurs Michallet et Dutel, garçons meuniers, l'autre par les sieurs Riche, facteur, et Grillon, teinturier à Pont-d'Ain, se détachèrent aussitôt du rivage pour porter secours aux naufragés ; la première barque les ayant atteints, ils purent y monter et être ramenés à terre sains et saufs. (*Courrier de l'Ain.*)

— Le 28 novembre, à Mepillat, un enfant de huit ans, fils du sieur Antoine Naquet, jouant avec des allumettes chimiques, a mis le feu à une meule de foin placée sous un hangar appartenant à la maison d'habitation de son père. Sans les prompts secours des habitants, il y aurait eu un grand désastre. Le feu avait déjà gagné la toiture quand on s'en est rendu maître.

La veille, à Reyssouze, canton de Pont-de-Vaux, une meule de paille a été aussi incendiée, près de la maison du sieur Charles Monin, par deux enfants, l'un âgé de six ans, l'autre de sept, qui avaient pris au foyer un tison pour allumer une pipe ! (*Idem.*)

— On lit dans le *Courrier de l'Ain* du 3 décembre :

« Hier, à diverses reprises, une abondante pluie d'orage, accompagnée de grêle et de tonnerre comme au cœur de l'été, a contrarié la foire qui semblait devoir être belle, et qui était fort animée.

« La grenette abondait en denrées ; des blés étrangers y ont paru ; il y a eu baisse sensible dans les prix ; elle a été de 2 f. 25 c. par hectolitre au prix moyen. Les menus grains étaient aussi en grande quantité. »

— Un détachement du 8^e régiment d'artillerie, composé de 1 officier, 54 sous-officiers et soldats, et de 105 chevaux, venant de Besançon et se rendant à Marseille, quittera Seurre le 3 décembre, et ira loger le même jour à Châlon, le 4 à Tournus, le 5 à Mâcon (séjour le 6), d'où il se dirigera le 7 sur Villefranche et Lyon.

SOUSCRIPTION OUVERTE DANS LES BUREAUX DU CENSEUR EN FAVEUR DES INONDÉS DE LA LOIRE.

(15^e liste.)

MM. Durafour, bijoutier, ses ouvriers, ouvrières et employés, 70 f. — Un capitaine-adjutant-major au 7^e de ligne, 10 f. — M^{lle} Spreafico et son frère, 25 f. — Taboureau, pharmacien, 5 f. — MM. Carle, 10 f. — L. C., 2 f. — C. B., 5 f. — Trois demoiselles, 1 f. 50 c. — Lacroix, 5 f. — Atelier Cochard jeune, 8 f. 50 c. — Chabot, 2 f. — Libelin, 2 f. — Narbonne, 2 f. — Belliscier, 5 f. — Maquaire, 1 f. — Tabard, 2 f. — Sollette, 25 c. — C. Belliscier, 1 f. — Durand, 25 c. — Lefèvre, 15 c. — Parmentier, 50 c. — Baptiste, 25 c. — Pavit, 50 c. — Chabaud, 2 f. — Dupont, 1 f. — V. D. S. A., 18 f. 80 c. — Le docteur Levrat-Perrotton, 10 f. — Trois demoiselles, 1 f. 50 c. — Gausse, 1 f. — M^{me} Giraud, 1 f. — Jacques Nallet, 50 c. — Moulin, dégraisseur, 10 f. — Moulin fils, 2 f. — C. Bourra, 1 f. — G. Petit, 50 c. — J. Baritel, 50 c. — Veuve Michaud, 1 f. — M^{lle} Rosine Vialla, 1 f. — Mathieu Dupont, 10 f. — Veuve Guichard, 5 f. — Viattard, 1 f. — M^{lle} Louise, 50 c. — Giraud père, 5 f.

Une partie des Polonais résidant à Lyon, réunis pour célébrer l'anniversaire de la révolution du 29 novembre 1830, voulant contribuer autant qu'il est en leur pouvoir aux souscriptions faites pour les malheureuses victimes des inondations de la Loire, ont déposé le montant ci-après :

MM. Lisicki, 1 f. — Rakowski, 1 f. — Kawecki, 1 f. — Wolanik, 1 f. — Niciewicz, 1 f. — Stobiecki, 50 c. — Malczewski, 1 f. — Byckowski, 50 c. — Kosciakiewicz, de Rive-de-Gier (2^e versement), 1 f. — Piotrowski, de Rive-de-Gier, 1 f. — Joriewicz, 50 c. — Ladomirski, 50 c. — Louis, 2 f. — Total, 12 f.

Troisième versement des Polonais par M. André, 5 f.
Total de ce jour. 267 f. 70 c.
Montant des listes précédentes 3,258 80
Total général. 3,526 50

Nouvelles diverses.

L'*Observateur Autrichien* dit que la nouvelle de prétendues indemnités de territoire qui auraient été, par suite de l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, données à la Prusse et à la Russie, est dénuée de fondement.

— Nous pouvons assurer, dit un journal du matin, que lord Palmerston, pour donner plus de retentissement à sa protestation, l'a communiquée, par la voie diplomatique, aux différentes puissances qui ont pris part au congrès de Vienne.

— M. Guerrin, jeune avocat de talent, dit-on, et candidat le l'opposition à Vesoul, a été nommé député par 163 suffrages sur 257 votants, en remplacement de M. Genoux, décédé.

— On écrit de Santander à l'*Heraldo* que la plus grande partie des troupes espagnoles qui doivent partir pour l'expédition de l'Equateur sont déjà rémées dans ce premier port. On ajoute que l'escadre qui porte des troupes anglaises est en route et doit arriver d'un moment à l'autre. (On sait que cette escadre, formée de trois bâtiments, est actuellement saisie.)

— Le comte de Montemolin a rendu à lord Palmerston la visite que lui avait faite ce ministre. Lord Palmerston et le prétendant ont causé plus d'une heure ensemble.

— Le *Kerry Examiner* de Dublin raconte que mercredi dernier un rassemblement de 5 à 6,000 hommes est arrivé à Listowel en poussant le cri : « Du pain ou du sang ! » Il s'est porté contre la maison de travail pour l'attaquer. Heureusement le père Mahony se trouvait présent. Il exhorta la foule à ne pas commettre d'excès, et, à sa voix, elle se dispersa.

— Portsmouth va être mis dans un formidable état de défense. Toutes les fortifications seront munies de pièces de 32. On n'attend plus que les affûts qu'on tire de Woolwich.

— Le 25 novembre, MM. de Létang, avocat à Foix, et Bellot de la Digne, ancien officier, ont comparu devant la cour d'assises de l'Ariège, sous la prévention d'attaque contre le gouvernement et d'avoir pris le titre de légitimistes dans une circulaire électorale publiée contre M. Dugabé.

Les prévenus ont été défendus par M^e Joly, ancien député et avocat de Toulouse. Après des vifs débats, le jury a rendu un verdict de non culpabilité.

Nouvelles Etrangères.

DUCHÉ DE HOLSTEIN.

KIEL, 19 novembre. — Le prince Wasa (fils du colonel Gustafson) est de retour de son voyage à Oldenbourg et Darmstadt ; le prince a adhéré à la protestation des agnats dans l'affaire de Holstein. (*Journal allemand de Francfort, 27 novembre.*)

SUISSE.

FRIBOURG. — A l'occasion d'une noce qui a eu lieu à Faoug il y a quelques jours, la jeunesse de la localité fit entendre, dès le matin, les détonations d'une vingtaine de boîtes. Ces détonations, répétées à de courts intervalles, par un temps calme, et sur les bords du lac, furent entendues au loin. Quelques villages fribourgeois du district allemand furent alarmés, et crurent que les Moratois, accompagnés de corps-francs, marchaient sur Fribourg. Aussitôt le tocsin sonne, l'on bat la générale, l'effroi est grand, l'on court, l'on se croise, l'on s'interroge, et après le premier moment de trouble les partisans du gouvernement sont à leur poste. Les curés et les femmes, tremblants et éperdus, courent aux temples pour invoquer les dieux propices, tandis que les miliciens et le landsturm s'apprêtent à faire vigoureuse résistance. Mais bientôt après ils purent se remettre de leur effroi, lorsqu'ils apprirent que ces détonations n'avaient rien d'hostile et que la cause en était due à l'union d'un heureux couple.

LUCERNE. — Douze caisses contenant des canons de six et de huit, des obusiers de douze, des grenades et des boîtes à mitraille sont arrivées dernièrement à Lucerne. On attend sous peu encore 5,000 fusils.

POLOGNE.

On lit dans le journal allemand de Francfort du 28 novembre : « Cracovie aura maintenant une administration spéciale, savoir celle de la Gallicie occidentale qui aura, outre le cercle de Cracovie, nouvellement créé, sept autres cercles. Les neuf autres cercles sont pour la Gallicie orientale. Les soldats sont soumis à une discipline sévère. Nous avons toujours une forte garnison.

PRUSSE.

BERLIN, 26 novembre. — Il est question de la découverte d'un document diplomatique qui prouverait que la maison royale de Prusse a des droits à la succession de Schleswig et Holstein. On croit généralement que la Prusse maintiendra l'indépendance des duchés d'une manière énergique.

Bulletin de la Bourse de Paris du 3 décembre 1846.

La bourse a commencé en baisse. On a fait avant l'ouverture 81 82 1/2 et 80, et le premier cours au parquet a été 81 75. Le 5 est tombé d'abord à 81 65 ; puis, après être resté quelque temps à 81 70, il est remonté graduellement et sans réaction jusqu'à 81 95, qui a été le cours de clôture au parquet. Dans la coulisse, il est resté demandé à 82 02 1/2. Les affaires ont été moins animées que les jours précédents ; les fonds anglais comme hier.

Il y a eu assez de fermeté sur les chemins de fer.

Trois pour cent.....	81 80	Versailles (rive droite) ..	» »
Quatre pour cent.....	103 60	» — (rive gauche) ..	» »
Quatre et demi pour cent.	110 25	Paris à Orléans.....	1228 75
Cinq pour cent.....	117 75	Paris à Rouen.....	867 50
Emprunt de 1844.....	» »	Rouen au Havre.....	852 50
Trois pour cent belge ..	» »	Avignon à Marseille.....	867 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge..	97 5/8	Strasbourg à Bâle.....	» »
Cinq pour cent belge.....	101 »	Orléans à Vierzon.....	577 50
Cinq pour cent napoléain	» »	Orléans à Bordeaux.....	545 »
Récépissés Rothschild ..	102 25	Amiens à Boulogne.....	450 »
Cinq pour cent romain ..	99 7/8	Montreuil à Troyes.....	» »
Trois pour cent espagnol.	» »	Chemin du Nord ..	638 75
Banque de France.....	» »	Dieppe et Fécamp.....	535 75
Comptoir Ganneron.....	» »	Paris à Strasbourg.....	477 50
Banque belge.....	» »	Tours à Nantes.....	» »
Caisse Lafitte.....	1215 6	Paris à Lyon.....	502 50
Obligations de Paris.....	1563 »	Lyon à Avignon.....	» »
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	» »
Saint-Germain.....	1027 50	Bordeaux à la Teste.....	» »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 5 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	877 50	878 75	877 50	878 75
prime d. 10.	»	»	880	»	890	»
Paris à Orléans..	»	»	1257 50	1240	1240	1242 50
prime d. 10.	»	»	1245	»	1252 50	1255
Paris à Rouen. . .	»	»	876-25	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	578 75	»	580	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes. .	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.	»	»	640	642 50	644 25	642 50
prime d. 10.	»	»	645	647 50	653 75	»
Paris à Lyon. . .	»	»	502 50	»	503 75	»
prime d. 10.	»	»	505	»	508 75	»

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de la famille Giroud qui n'auraient pas reçu de lettres de faire part du décès de M^{lle} Berthe Giroud, sont priés de vouloir bien considérer la présente insertion comme une invitation à assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui dimanche, 6 décembre 1846. Le convoi partira de l'Hôtel-Dieu à neuf heures du matin.

Les propriétaires du **Café de Richelieu**, place des Célestins, nous prient d'insérer la réclamation suivante :
« Monsieur le rédacteur,
» Dans votre journal du dimanche 22 novembre, vous annoncez

la vente d'un vaste et beau café situé dans le quartier des Célestins
» Plusieurs de nos habitués ont cru qu'il s'agissait de notre café c'est pourquoi nous venons vous prier de faire connaître à notre nombreuse clientèle que non-seulement nous ne songeons pas à nous défaire de notre établissement, mais qu'au contraire nous allons l'augmenter de tout le premier étage, où l'on trouvera deux salles de billards et plusieurs salles de consommation décorées et desservies de la manière la plus confortable. »

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les courouchements. — Elle se vend moitié moins que les autres

par boîtes de 65 c. et 1 f. 25 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDY, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 13, et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTIN, place de Foy; Chalon-sur-Saône, FOURCER-MOSSEL, pharmacien, Grande-Rue, 1; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER.

AVIS Le nommé VILLACHON (Claude) est prié de faire parvenir son adresse à M. DUBREUIL, pharmacien à Lyon, pour affaire de succession.

PALAIS ENCHANTE. — Galerie de l'Argue. — Grandes soirées fantastiques de M. Robin. Les expériences seront continuellement variées. On commence à sept heures et on finit à dix heures.

MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

En vente à la librairie DORIER, rue Puits-Gaillot, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (1571)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, 1.
ADJUDICATION
En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon
du samedi dix-neuf décembre 1846,
Au pardessus la mise à prix de 1,000 fr.,

D'UNE MAISON
et dépendances,
Située à Vaise, rue de la Paix, n. 11.

Elle se compose d'un rez-de-chaussée, deux étages et greniers.
S'adresser, pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, et à M^e Givord, avoué poursuivant. (2189)

A VENDRE pour cessation de commerce.
Fonds de Café-Cabaret, bon marché, tenu par les mêmes depuis vingt-deux ans, bonne clientèle, location à un prix peu élevé; il est situé aux Brotteaux, près le pont Morand.

Pour en prendre connaissance, s'adresser à M. Pérasse, débitant, place Louis XVI, maison Gantin, aux Brotteaux. (4536)

A VENDRE du 15 au 31 décembre prochain, 1,500 arbres essence chêne, en totalité ou par lots, dans la propriété de la Servette, près Lagnieu (Ain). (2924)

A LOUER de suite. — Au 1^{er} et au 2^e, rue d'Alger, n° 11, maison Pin, quartier Perrache, DEUX PIÈCES de 13 mètres de large sur 14 mètres de long, et éclairées chacune par huit croisées. Chaque pièce est sans aucune séparation et donne un développement de 560 mètres carrés.

Il existe au rez-de-chaussée une machine à vapeur; les propriétaires peuvent céder la force de plusieurs chevaux pour y monter une fabrique.

A VENDRE, dans le même local, plusieurs crèches et râteliers. (4549)

A VENDRE EN GROS OU EN DÉTAIL;
15,000 pieds de mûriers greffés.
S'adresser à M. Gerin, apprêteur de châles, place Louis XVI, 5, aux Brotteaux, ou à M. Gerin, boulanger à Vienne (Isère.) (4553)

COMMERCE A CÉDER.
Gestion agréable pour une Dame.

Une belle position et une clientèle assurée garantissent de très jolis bénéfices. — Facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (4555)

DESTRUCTION DES RATS ET SOURIS,
Par Eugène MEYNER, de Cologne,
Approuvé par la Faculté de Médecine,
non nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques.

Les dépôts sont : à Lyon, chez MM. Rognon, épicier, rue Romarin, 11; Bony, marchand de vin, rue Ferrandière, 12. — A la Guillotière, chez M. Jannot, épicier, Grande-Rue, 2. — A la Croix-Rousse, chez le marchand de tabac, Grande-Place, 7. — A Vaise, chez M. Gamon, épicier et marchand de tabac. (4558)

AVIS. LE GRAND ÉLÉPHANT
ne sera visible que jusqu'au 15 décembre courant, depuis dix heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. (4552)

ÉCOLE D'ÉQUITATION,
Avenue de Noailles, aux Brotteaux.

Le sieur ROBERT prévient MM. les amateurs qu'il vient de faire placer le gaz dans son Manège, et qu'à partir du 1^{er} décembre il y aura leçons tous les soirs de huit à dix heures. (1619)

AVIS. Une maison de commerce DEMANDE DES VOYAGEURS pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue.
S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (2915)

AVIS. Les possesseurs de moins de dix actions de la Compagnie des ponts sur le Rhône, à Lyon, sont prévenus que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires aura lieu le lundi 28 décembre, à six heures du soir.

Ils sont invités à s'y faire représenter, conformément au paragraphe 5 de l'art. 10 des statuts. (1623)

AVIS. A la demande des habitants de cette ville, M^{lle} ZIMMERMANN, la célèbre Naine du Tyrol, surnommée la Marquise de Lilliput, la Fiancée du général Tom-Pouce, âgée de 18 ans, taille de 69 centimètres, pesant 9 kilogrammes, parfaite de proportions, donnera ses séances quai Bon-Rencontre, n. 60, à dater du 29 novembre jusqu'au 15 décembre.

M^{lle} la marquise paraîtra dans plusieurs costumes: en toilette de ville, en toilette de cour, et dans son costume national.

Elle dansera et valsera, chantera et travaillera. Elle donnera deux séances par jour: la première à deux heures, et la seconde à huit heures. (4540)

CAFÉ BURLET.

Le Café indigène de Santé de M. BURLET, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs. Jaloux de prémunir le public contre les dangers d'une foule de préparations qui prônent l'ignorance, le charlatanisme de la spéculation, et de mettre fin aux bruits qui tendent à faire supposer qu'il a des associés pour la fabrication de son Café de Santé, dont les bons effets ont été constatés par des médecins haut placés dans le monde médical, M. BURLET a l'honneur d'annoncer qu'il s'occupe seul, et sans le concours d'aucun associé, de cette fabrication, qui a reçu aujourd'hui un développement qu'elle n'a jamais atteint, grâce à l'heureuse combinaison des diverses propriétés que renferme ce Café et aux avantages incontestables qu'il offre à la santé publique.

Pour éviter toute confusion, il faut s'adresser directement à la Fabrique, rue de la Barre, 16, au 1^{er}, ou dans les dépôts légalement autorisés. Le prix est toujours strictement fixé à 2 fr. 50 c. le demi-kilogramme. (4547)

CHOCOLAT DE PALME (ESPAGNE.)
FABRIQUE
DE LITERAS MARCEL.
Rue Lafont, 22, angle de la rue du Gare, à côté le Grand-Théâtre, ALYON.

M. LITERAS, natif d'Espagne, pays bien reconnu pour la meilleure fabrication du Chocolat, habitant Lyon depuis huit ans, et sachant par une longue expérience qu'une grande partie du Chocolat qui se fabrique dans cette ville se trouve mêlée de ce qu'on appelle féculé, chose qui dénature le véritable Chocolat, a l'honneur d'offrir au public les qualités ci-dessous indiquées, garanties pour la pureté autant que pour la bonté, tel qu'il se fabrique en Espagne.

PRIX DU 1/2 KILOGRAMME.

Supérieur	4 f. » c.
Première qualité	3 »
Surfin	2 50
Idem	2 »
Fin	1 80
Cacao pur, râpé et en tablettes	2 25
Chocolat ferrugineux	3 »
Idem praliné à la crème	5 »
Idem praliné à la vanille	4 »
Idem au lait d'amande	» »
Idem aux pignons d'Espagne	» »

Assortiment de bonbons en Chocolat et confiseries pour le jour de l'an. (4550)

GUÉRISON des MALADIES
au moyen
DES ABSORPTIONS AXILLAIRES ET INGUINALES,
Par M. le docteur M. V.

Ce traitement n'assujétit pas les malades à boire des médicaments souvent répugnants. Il peut être employé en tous temps et en tous lieux, et laisse la faculté de garder le secret.

Les maladies de poitrine, les névralgies et autres, quelles que soient les causes qui les aient produites, sont guéries sans occasionner de désagréments.

Il consulte tous les jours dans son domicile, rue Buisson, 17, au 2^e étage, à quatre heures du soir. Les ouvriers sont reçus gratuitement jusqu'à neuf heures. (2917)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 23 décembre 1819.
La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit les capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.	
8 fr. 40 c. pour cent	à 55 ans.
9 51	à 60
10 68	à 65
12 »	à 70
14 89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1. (5754)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratis, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, (EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts: à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulouse, rue Bonafol, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sac; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)
ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fleurs blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARON, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs, 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

HUILE ESSENTIELLE DE POIVRE CUBÈBE,

D'Édouard BOUIS, pharmacien à Perpignan.

Cette préparation est la seule à laquelle on puisse ajouter toute confiance pour la guérison prompte et radicale des maladies des voies génito-urinaires (lueurs blanches, gonorrhées, hémorrhagie, etc.). Seul dépôt chez MM. Revol et C^e, droguistes, quai d'Orléans, 31. (1534)

PROCÉDÉS RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

BREVET D'INVENTION ET DE PERFECTIONNEMENT, sans garantie du gouvernement.

MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.

BANDAGES HERNIAIRES SANS SOUS-CUISSSES

ET SANS FATIGUER LES HANCHES.

Les BANDAGES qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 257, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

Ces bandages sont très commodes ou utiles aux personnes amateurs de la CHASSE, ou qui se livrent aux travaux de fatigues. Il y en a de toutes les forces et de toutes les dimensions, soit pour les enfants du plus bas âge, soit pour les adultes les plus robustes.

Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, opticien-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage à chaque hernie.

Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.) (4557)

MALADIES DES VOIES URINAIRES ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urèthre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880)
M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 8.

Magasin des 25,000 Robes

Quai Saint-Antoine, 18.

Le propriétaire de cette maison a l'honneur d'informer le public qu'il vient de recevoir pour la saison d'hiver un grand choix d'indiennes, tissus, napolitaines, stoffs, satin laine, alpaga et mérinos; forte partie de châles tartans, cravates et foulards.

Il existe continuellement une exposition de 1,800 robes coupées d'avance, toutes différentes les unes des autres, marquées et étiquetées en chiffres connus.

Les marchands obtiendront un escompte. (1572)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrouements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix: 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 44. (4460)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute écreté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix: 5 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

Pilules Écossaises d'Anderson.

Ce purgatif est utile à tous les âges de la vie; il remédie aux chaleurs de la tête et aux étourdissements; il expulse les humeurs qui font obstacle au libre exercice des fonctions. — 2 f. la boîte.

A la pharmacie de PII. QUET, rue de la Préfecture, 5, à Lyon. (5674)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURKY FILS Rue de la Boulaillonne, 19.